



14/01/2022

Lettre de la Présidente de la Chambre d'agriculture

aux producteurs landais de volailles,
poules pondeuses, palmipèdes

Chers collègues producteurs de volailles, poules pondeuses, palmipèdes,

Les années se suivent et malheureusement se ressemblent trop.

C'est entre colère, sidération, abattement ou désarroi que nous vivons ce nouvel épisode d'influenza.

Un profond sentiment d'injustice nous gagne, tant nous étions convaincus que tous les efforts consentis allaient porter leurs fruits.

Le Ministre de l'agriculture lui-même en visite dans notre département la semaine dernière l'a reconnu, les dispositions de la feuille de route ont été respectées et mises en œuvre par nous tous. Il est venu nous apporter son soutien et nous assurer que les dispositifs d'accompagnement seraient reconduits.

Pour mémoire, l'an passé 60 % des élevages étaient dehors sous dérogation. Cette année, 95 % des animaux étaient à l'abri et les densités de production avaient été drastiquement diminuées depuis septembre dernier. C'est dire l'importance de l'évolution de nos pratiques en complément de la biosécurité.

C'est un virus de type H5 N1 - un variant de celui de l'an dernier - qui est présent dans nos exploitations du sud-ouest et nous nous trouvons dans un contexte de circulation virale à grande échelle. De très nombreux pays d'Europe sont touchés : Allemagne, Pays Bas, Belgique, Italie, Royaume-Uni, Portugal, et bien d'autres au-delà de notre continent.

Cette année, les volailles maigres y sont beaucoup plus sensibles. Les zonages ne cessent d'évoluer bloquant tout mouvement dans les zones et fragilisant toutes les productions avicoles.

Difficile de faire un point à date, tant la situation est évolutive. Les arrêtés sont publiés au fur et à mesure sur le site de la Préfecture mais également sur celui de la Chambre d'agriculture.

La circulation virale n'a pas connu de pause durant l'été, d'où l'élévation du niveau de risque très tôt dans la saison, dès le mois de septembre pour les zones à risque particulier et octobre pour les zones à risque de diffusion.

Des équipes spécialisées sont arrivées très tôt sur notre département pour dépeupler les foyers sans déplacement d'animaux. Trois à quatre équipes en plus des vétérinaires se répartissent les chantiers.

Depuis vendredi dernier, une plate-forme dédiée à l'abattage à Hagetmau est fonctionnelle pour soulager les équipes de terrain et nous permettre de vider le plus rapidement possible les zones. L'abattoir de St Sever vient d'être réquisitionné et d'autres pourraient suivre. Des couloirs de circulation sont établis pour sécuriser au maximum ces mouvements.

Malgré tous ces dispositifs, une fois de plus, **les pertes économiques seront conséquentes** tant pour toutes les entreprises d'aval et de services que pour les producteurs.

Nous souhaiterions tous avoir le temps de dialoguer et d'échanger avec chacun d'entre vous pour essayer d'expliquer la situation, mais aujourd'hui l'heure est à la gestion de crise, le traitement de

l'urgence permanente, jours fériés et week-end compris. Je salue tous ceux et celles qui sont engagés depuis fin décembre sans relâche dans cette course contre la montre et qui voient également la situation leur échapper.

Face à cette situation, **il est primordial de comprendre et d'avoir des réponses pour savoir pourquoi**, malgré toutes les évolutions et les investissements réalisés, nos systèmes d'élevage restent aussi fragiles face à une circulation virale. C'est une certitude le virus est introduit par la faune sauvage, mais sa propagation aussi rapide et sur d'aussi longues distances reste un mystère.

Aurons-nous des moyens nouveaux à notre disposition pour nous aider ?

La vaccination est plus que jamais évoquée comme complément à tous les dispositifs existants sans se substituer à eux. Le Ministre a assuré souhaiter la mettre à l'ordre du jour du Conseil des ministres européens. Euro foie gras travaille sur le sujet, et nous souhaitons que la présidence de la France à la tête du Conseil de l'Union Européenne fasse enfin avancer ce dossier sur la table depuis 2017.

Une équipe d'épidémiologistes déléguée par l'ANSES est actuellement présente sur notre département et recueille des informations auprès des producteurs et des entreprises pour tenter de trouver des réponses sur les causes qui ont permis l'introduction du virus dans nos élevages et sa diffusion. Merci de leur faire le meilleur accueil s'ils souhaitent vous rencontrer, c'est de cette manière que nous pourrons je l'espère avoir des éléments de réponse.

Sachez enfin que **le solde des indemnisations de l'an passé** se fera entre fin janvier et fin février, tous les dossiers devant être remontés par les centres de gestion et de comptabilité au plus tard le 21 janvier.

Par ailleurs, nous avons demandé à l'administration de prioriser si possible les mises en paiement pour les producteurs doublement impactés, pour ceux qui par une mauvaise manipulation lors du dépôt de leur dossier n'ont pas pu percevoir d'acompte, sans oublier les producteurs de volailles.

Nous sommes également conscients de la difficulté **des producteurs de poules pondeuses** et de la nécessité de sensibiliser leur interprofession sur la nécessaire prise en charge des pertes de production.

Si vous rencontrez des difficultés particulières quelle que soit votre production, n'hésitez pas à vous signaler. La MSA a mis en place un numéro spécial dédié tel 05 59 80 64 84. Vous pouvez aussi joindre l'association REAGIR40 – Solidarité et Accompagnement au 05 58 85 43 96.

Il est indispensable dans cette période d'être solidaires, nous sommes tous victimes d'un ennemi commun : le virus, c'est contre lui et lui seul que nous devons lutter.

Dès que cela sera possible, et dès que nous aurons des nouvelles à vous communiquer, nous le ferons.

Dans cette attente, soyez assurés chers producteurs et productrices du total soutien de toutes les équipes de la Chambre d'agriculture.

Marie Hélène Cazaubon
Présidente de la Chambre d'agriculture des Landes